

CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml

10015702

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Parfums d'ambiance

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Cristalinas Centre Europe

1 Allée du Commandant Mouchotte Bâtiment 516-Zone ORLYTECH

91550 PARAY-VIEILLE-POSTE - Francia

Tél.: 0033 674621497 - Fax: 0033 141735425

contact.aura@cristalinasfrance.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 - 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Aquatic Chronic 2: Dangerosité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2, H411

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A, H317

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Attention





Mentions de danger:

Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée

Skin Sens. 1A: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102: Tenir hors de portée des enfants

P103: Lire l'étiquette avant utilisation

P273: Éviter le rejet dans l'environnement

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient a trávers le système de collecte sélective activé dans votre commune

Informations complémentaires:

EUH208: Contient (R)-p-mentha-1,8-diène, 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde, 2-benzylidèneheptanal, 7-hydroxycitronellal, Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle, Cedryl methyl ketone, cis-4-(isopropyl)cyclohexaneméthanol, Citronellol, Géraniol, Linalol, Nerol. Peut produire une réaction allergique

Substances qui contribuent à la classification

Isoeugénol

2.3 Autres dangers:



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange aromatisant à base d'ingrédients naturels et/ ou synthétiques

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) nº1907/2006 (point 3), le produit contient:

Identification		Nom chimique /classification	Concentration		
CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 Index: Non concerné REACH: 01-2119450011-60-XXXX	(2-méthoxyméthylet Règlement 1272/2008	hoxy)propanol(1) Non classifiée	50 - <75 %		
CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9 Index: 603-057-00-5 REACH: 01-2119492630-38-XXXX	Alcool benzylique ⁽²⁾ Règlement 1272/2008	ACUTE Tox. 4: H302+H332 - Attention	2,5 - <10 %		
CAS: 56539-66-3 EC: 260-252-4 Index: Non concerné REACH: 01-2119976333-33-XXXX	3-méthoxy-3-méthyl Règlement 1272/2008	butane-1-ol ⁽²⁾ Auto classifiée Eye Irrit. 2: H319 - Attention	2,5 - <10 %		
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Index: 603-235-00-2 REACH: 01-2119474016-42-XXXX	Linalol ⁽²⁾ Règlement 1272/2008	Auto classifiée Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	2,5 - <10 %		
CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4 Index: Non concerné REACH: 01-2119457274-37-XXXX	2,6-diméthyloct-7-è r Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	2,5 - <10 %		
CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119638272-42-XXXX	Acétate de benzyle ⁽²⁾ Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412	2,5 - <10 %		
CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2 Index: Non concerné REACH: 01-2119963921-31-XXXX	2-phényléthanol ⁽²⁾ Règlement 1272/2008				
CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 Index: 601-029-00-7 REACH: 01-2119529223-47-XXXX	(R)-p-mentha-1,8-di Règlement 1272/2008	ATP CLP00 Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Attention	<1 %		
CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Index: Non concerné REACH: 01-2119976286-24-XXXX	Acétate de 4-tert-bui Règlement 1272/2008	Skin Sens. 1B: H317 - Attention	<1 %		
CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3 Index: Non concerné REACH: 01-2119969651-28-XXXX	Cedryl methyl ketone Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	<1 %		
CAS: 1506-02-1 EC: 216-133-4 Index: Non concerné REACH: 01-2119539433-40-XXXX	1-(5,6,7,8-tetrahydro Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 - Attention	<1 %		
CAS: 122-40-7 EC: 204-541-5 Index: Non concerné REACH: 01-2120740487-49-XXXX	2-benzylidèneheptar Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	<1 %		

⁽¹⁾ Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

⁽²⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2015/830



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

Identification		Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 107-75-5	7-hydroxycitronella	(2) A	uto classifiée	
EC: 203-518-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119973482-31-X	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1	<1 %
CAS: 106-22-9	Citronellol(2)	A	uto classifiée	
EC: 203-375-0 Index: Non concerné REACH: 01-2119453995-23-X	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	()	<1 %
CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-d	résol ⁽²⁾ A	uto classifiée	
EC: 204-881-4 Index: Non concerné REACH: 01-2119565113-46-X	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 - Attention	<u>\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\</u>	<1 %
CAS: 13828-37-0	cis-4-(isopropyl)cyc	lohexaneméthanol ⁽²⁾ A	uto classifiée	
EC: 237-539-8 Index: Non concerné REACH: Non concerné	Règlement 1272/2008	Règlement 1272/2008 Skin Sens. 1B: H317 - Attention		<1 %
CAS: 106-25-2	Nerol ⁽²⁾	A	uto classifiée	
EC: 203-378-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119983244-33-X	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	()	<1 %
CAS: 80-54-6	2-(4-tert-butylbenz	/l)propionaldéhyde ⁽²⁾ A	uto classifiée	
EC: 201-289-8 Index: Non concerné REACH: 01-2119485965-18-X	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 2: H411; Repr. 2: H361; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Attention	(¹) (\$ (\$)	<1 %
CAS: 106-24-1	Géraniol ⁽²⁾		uto classifiée	
EC: 203-377-1 Index: Non concerné REACH: 01-2119552430-49-X	lex: Non concerné Pèglement 1277/2008 Eve Dam 1: H318: Skin Irrit 2: H315: Skin Sens 1: H317 -		(!) ⟨?)	<1 %

Pour approfondir l'information sur la dangerosité de la substance, lire les chapitres 8, 11, 12, 15 et 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe du produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par inhalation. Il est toutefois recommandé, en cas de symptômes d'intoxication d'enlever la personne affectée du lieu d'exposition, de lui fournir de l'air propre et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les paragraphes 2 et 11.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

⁽¹⁾ Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail (2) Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2015/830



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation, contenant des substances inflammables. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou utilisation non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie. Il n'est PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, et exploser résultant des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir chapitre 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'Inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter le chapitre 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les articles 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

Version: 1

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2015/830/EU

CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles,...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Éviter toute projection et pulvérisation. Consulter le chapitre 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de le manipuler à l'intérieur d'une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d'un matériel absorbant à proximité

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C
Température maximale: 30 °C
Durée maximale: 6 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail (INRS):

Identification	Valeurs limites environnementales limites			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	VME	50 ppm	308 mg/m ³	
CAS: 34590-94-8	VLCT			
EC: 252-104-2	Année	nnée 2018		
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	VME		10 mg/m ³	
CAS: 128-37-0	VLCT			
EC: 204-881-4	Année	2018		

DNEL (Travailleurs):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 34590-94-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	65 mg/kg	Pas pertinent
EC: 252-104-2	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	310 mg/m ³	Pas pertinent
Alcool benzylique	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 100-51-6	Cutanée	47 mg/kg	Pas pertinent	9,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-859-9	Inhalation	450 mg/m ³	Pas pertinent	90 mg/m ³	Pas pertinent
3-méthoxy-3-méthylbutane-1-ol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 56539-66-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2 mg/kg	Pas pertinent
EC: 260-252-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	5,9 mg/m ³	Pas pertinent
Linalol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 78-70-6	Cutanée	5 mg/kg	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 201-134-4	Inhalation	16,5 mg/m ³	Pas pertinent	2,8 mg/m ³	Pas pertinent



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

		Courte	exposition	Longue	exposition
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 18479-58-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	20,8 mg/kg	Pas pertinent
EC: 242-362-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	73,5 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de benzyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 140-11-4	Cutanée	12,5 mg/kg	Pas pertinent	6,25 mg/kg	Pas pertinent
EC: 205-399-7	Inhalation	43,8 mg/m ³	Pas pertinent	21,9 mg/m ³	Pas pertinent
(R)-p-mentha-1,8-diène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 5989-27-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 227-813-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	33,3 mg/m ³	Pas pertinent
Cedryl methyl ketone	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 32388-55-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,333 mg/kg	Pas pertinent
EC: 251-020-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,175 mg/m ³	Pas pertinent
1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl) ethan-1-one	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 1506-02-1	Cutanée	1,8 mg/kg	Pas pertinent	0,61 mg/kg	Pas pertinent
EC: 216-133-4	Inhalation	0,525 mg/m ³	Pas pertinent	0,175 mg/m ³	Pas pertinent
Citronellol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 106-22-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	327,4 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-375-0	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m ³	161,6 mg/m ³	10 mg/m ³
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 128-37-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-881-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	3,5 mg/m ³	Pas pertinent
Nerol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 106-25-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,76 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-378-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	5,4 mg/m ³	Pas pertinent
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 80-54-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,075 mg/kg	Pas pertinent
EC: 201-289-8	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,44 mg/m ³	Pas pertinent
Géraniol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 106-24-1	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	8,3 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-377-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	29,4 mg/m ³	Pas pertinent

DNEL (Population):

		Courte	Courte exposition		exposition
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,67 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 34590-94-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	15 mg/kg	Pas pertinent
EC: 252-104-2	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	37,2 mg/m ³	Pas pertinent
Alcool benzylique	Oral	25 mg/kg	Pas pertinent	5 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 100-51-6	Cutanée	28,5 mg/kg	Pas pertinent	5,7 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-859-9	Inhalation	40,55 mg/m ³	Pas pertinent	8,11 mg/m ³	Pas pertinent
3-méthoxy-3-méthylbutane-1-ol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,5 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 56539-66-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,2 mg/kg	Pas pertinent
EC: 260-252-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,7 mg/m ³	Pas pertinent
Linalol	Oral	1,2 mg/kg	Pas pertinent	0,2 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 78-70-6	Cutanée	2,5 mg/kg	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
EC: 201-134-4	Inhalation	4,1 mg/m³	Pas pertinent	0,7 mg/m ³	Pas pertinent
2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 18479-58-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 242-362-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	21,7 mg/m ³	Pas pertinent

Document généré avec CHEMETER (www.siam-it.com)



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

		Courte	Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local	
Acétate de benzyle	Oral	6,25 mg/kg	Pas pertinent	3,125 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 140-11-4	Cutanée	6,25 mg/kg	Pas pertinent	3,125 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 205-399-7	Inhalation	11 mg/m³	Pas pertinent	5,5 mg/m ³	Pas pertinent	
(R)-p-mentha-1,8-diène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	4,76 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 5989-27-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	
EC: 227-813-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	8,33 mg/m ³	Pas pertinent	
Cedryl methyl ketone	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,166 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 32388-55-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,166 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 251-020-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,289 mg/m ³	Pas pertinent	
1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl) ethan-1-one	Oral	1,2 mg/kg	Pas pertinent	0,0125 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 1506-02-1	Cutanée	0,915 mg/kg	Pas pertinent	0,305 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 216-133-4	Inhalation	0,131 mg/m ³	Pas pertinent	0,0435 mg/m ³	Pas pertinent	
Citronellol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	13,8 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 106-22-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	196,4 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 203-375-0	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m ³	47,8 mg/m ³	10 mg/m ³	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	
CAS: 128-37-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,25 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 204-881-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,86 mg/m ³	Pas pertinent	
Nerol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,38 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 106-25-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,38 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 203-378-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,3 mg/m ³	Pas pertinent	
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,0625 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 80-54-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,0375 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 201-289-8	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,11 mg/m ³	Pas pertinent	
Géraniol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent	
CAS: 106-24-1	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	5 mg/kg	Pas pertinent	
EC: 203-377-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	8,7 mg/m ³	Pas pertinent	

PNEC:

Identification				
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	STP	4168 mg/L	Eau douce	19 mg/L
CAS: 34590-94-8	Sol	2,74 mg/kg	Eau de mer	1,9 mg/L
EC: 252-104-2	Intermittent	190 mg/L	Sédiments (Eau douce)	70,2 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	7,02 mg/kg
Alcool benzylique	STP	39 mg/L	Eau douce	1 mg/L
CAS: 100-51-6	Sol	0,456 mg/kg	Eau de mer	0,1 mg/L
EC: 202-859-9	Intermittent	2,3 mg/L	Sédiments (Eau douce)	5,27 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,527 mg/kg
Linalol	STP	10 mg/L	Eau douce	0,2 mg/L
CAS: 78-70-6	Sol	0,327 mg/kg	Eau de mer	0,02 mg/L
EC: 201-134-4	Intermittent	2 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,22 mg/kg
	Oral	7,8 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,222 mg/kg
2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol	STP	10 mg/L	Eau douce	0,0278 mg/L
CAS: 18479-58-8	Sol	0,103 mg/kg	Eau de mer	0,00278 mg/L
EC: 242-362-4	Intermittent	0,278 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,594 mg/kg
	Oral	111 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,0594 mg/kg
Acétate de benzyle	STP	8,55 mg/L	Eau douce	0,004 mg/L
CAS: 140-11-4	Sol	0,0205 mg/kg	Eau de mer	0,0004 mg/L
EC: 205-399-7	Intermittent	0,04 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,114 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0114 mg/kg

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
(R)-p-mentha-1,8-diène	STP	1,8 mg/L	Eau douce	0,0054 mg/L
CAS: 5989-27-5	Sol	0,262 mg/kg	Eau de mer	0,00054 mg/L
EC: 227-813-5	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	1,32 mg/kg
	Oral	3,33 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,13 mg/kg
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	STP	12,2 mg/L	Eau douce	0,0053 mg/L
CAS: 32210-23-4	Sol	0,42 mg/kg	Eau de mer	0,00053 mg/L
EC: 250-954-9	Intermittent	0,053 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,01 mg/kg
	Oral	66,67 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,21 mg/kg
Cedryl methyl ketone	STP	10 mg/L	Eau douce	0,00174 mg/L
CAS: 32388-55-9	Sol	4,87 mg/kg	Eau de mer	0,000174 mg/L
EC: 251-020-3	Intermittent	0,0086 mg/L	Sédiments (Eau douce)	24,4 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	2,44 mg/kg
1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl) ethan-1-one	STP	2,2 mg/L	Eau douce	0,0022 mg/L
CAS: 1506-02-1	Sol	0,31 mg/kg	Eau de mer	0,00022 mg/L
EC: 216-133-4	Intermittent	0,00072 mg/L	Sédiments (Eau douce)	1,72 mg/kg
	Oral	1,1 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,345 mg/kg
Citronellol	STP	580 mg/L	Eau douce	0,0024 mg/L
CAS: 106-22-9	Sol	0,00371 mg/kg	Eau de mer	0,00024 mg/L
EC: 203-375-0	Intermittent	0,024 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,0256 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,00256 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	STP	0,17 mg/L	Eau douce	0,000199 mg/L
CAS: 128-37-0	Sol	0,04769 mg/kg	Eau de mer	0,0000199 mg/L
EC: 204-881-4	Intermittent	0,00199 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,0996 mg/kg
	Oral	8,33 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,00996 mg/kg
Nerol	STP	12,9 mg/L	Eau douce	0,00745 mg/L
CAS: 106-25-2	Sol	0,0223 mg/kg	Eau de mer	0,000745 mg/L
EC: 203-378-7	Intermittent	0,0745 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,133 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0133 mg/kg
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	STP	10 mg/L	Eau douce	0,00204 mg/L
CAS: 80-54-6	Sol	0,0525 mg/kg	Eau de mer	0,0002 mg/L
EC: 201-289-8	Intermittent	0,024 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,269 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0269 mg/kg
Géraniol	STP	0,7 mg/L	Eau douce	0,0108 mg/L
CAS: 106-24-1	Sol	0,0167 mg/kg	Eau de mer	0,00108 mg/L
EC: 203-377-1	Intermittent	0,108 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,115 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0115 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, utilisation, méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 7.1 et 7.2.

Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite d'une spécification de la part des services de prévention des risques de travail, étant inconnu si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs	CATI		Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable en toute fiabilité et par conséquent ils devront être controlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	CATII	EN 166:2001 EN ISO 4007:2012	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	CATI		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour des périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	CATI	EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour des périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
•	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2002	⊢	DIN 12 899 ISO 3864-1:2002
Douche d'urgence		Rince œil	

Contrôles sur l'exposition de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 7.1.D **Composés organiques volatiles:**

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 85,4 % poids

Concentration de C.O.V. à 20 809,64 kg/m³ (809,64 g/L)

°C:

Nombre moyen de carbone: 7,39

Poids moléculaire moyen: 147,22 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C: Liquide
Aspect: Cristalline

*Non applicable en raison de la nature du produit, ne fournissant pas les informations de propriétés de sa dangerosité.



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Couleur: Jaunâtre

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique: 192 °C Pression de vapeur à 20 °C: 45 Pa

Pression de vapeur à 50 °C: 340 Pa (0 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C: Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C: 948 kg/m³ Densité relative à 20 °C: 0,948 Viscosité dynamique à 20 °C: 7,71 cP Viscosité cinématique à 20 °C: 8,13 cSt Viscosité cinématique à 40 °C: Pas pertinent * Concentration: Pas pertinent * pH: Pas pertinent * Densité de vapeur à 20 °C: Pas pertinent * Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C: Pas pertinent * Solubilité dans l'eau à 20 °C: Pas pertinent * Propriété de solubilité: Pas pertinent * Température de décomposition: Pas pertinent * Point de fusion/point de congélation: Pas pertinent * Propriétés explosives: Pas pertinent * Propriétés comburantes: Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair: 79 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

Température d'auto-ignition:

Limite d'inflammabilité inférieure:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Explosivité:

Limit inférieur d'explosivité: Pas pertinent *
Limit supérieur d'explosivité: Pas pertinent *

9.2 Autres informations:

Tension superficielle à 20 °C: Pas pertinent *
Indice de réfraction: Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit, ne fournissant pas les informations de propriétés de sa dangerosité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue si le stockage respecte les instructions techniques des produits chimiques. Voir la section 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, manipulation et utilisation.



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Précaution	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalis ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir chapitre 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

- A- Ingestion (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
 - Corrosivité/irritabilité: L ingestion d'une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.
- B- Inhalation (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
 - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
 - Contact avec la peau: Suite à un contact, provoque une inflammation cutanée.
 - Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
 - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
 - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.
 - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant il présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.
- E- Effets de sensibilisation:
 - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
 - Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2015/830/EU

CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
 - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.
 - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.
- H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	To	Toxicité sévère	
Alcool benzylique	DL50 oral	500 mg/kg	Rat
CAS: 100-51-6	DL50 cutanée	2500 mg/kg (ATEi)	
EC: 202-859-9	CL50 inhalation	11 mg/L (4 h) (ATEi)	
Linalol	DL50 oral	3000 mg/kg	Rat
CAS: 78-70-6	DL50 cutanée	5610 mg/kg	Lapin
EC: 201-134-4	CL50 inhalation	Pas pertinent	
2-phényléthanol	DL50 oral	1610 mg/kg	Rat
CAS: 60-12-8	DL50 cutanée	2100 mg/kg	Lapin
EC: 200-456-2	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Acétate de benzyle	DL50 oral	2490 mg/kg	Rat
CAS: 140-11-4	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 205-399-7	CL50 inhalation	Pas pertinent	
2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol	DL50 oral	3600 mg/kg	
CAS: 18479-58-8	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 242-362-4	CL50 inhalation	Pas pertinent	
(R)-p-mentha-1,8-diène	DL50 oral	4400 mg/kg	Rat
CAS: 5989-27-5	DL50 cutanée	5100 mg/kg	Lapin
EC: 227-813-5	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	DL50 oral	3370 mg/kg	
CAS: 32210-23-4	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 250-954-9	CL50 inhalation	Pas pertinent	
1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	DL50 oral	1000 mg/kg	Rat
CAS: 1506-02-1	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 216-133-4	CL50 inhalation	Pas pertinent	
2-benzylidèneheptanal	DL50 oral	3730 mg/kg	Rat
CAS: 122-40-7	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 204-541-5	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Citronellol	DL50 oral	3450 mg/kg	Rat
CAS: 106-22-9	DL50 cutanée	2650 mg/kg	
EC: 203-375-0	CL50 inhalation	Pas pertinent	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DL50 oral	10000 mg/kg	Rat
CAS: 128-37-0	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 204-881-4	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Nerol	DL50 oral	4500 mg/kg	Rat
CAS: 106-25-2	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 203-378-7	CL50 inhalation	Pas pertinent	



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	DL50 oral	1390 mg/kg	Rat
CAS: 80-54-6	DL50 cutanée	5100 mg/kg	Lapin
EC: 201-289-8	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Géraniol	DL50 oral	4200 mg/kg	Rat
CAS: 106-24-1	DL50 cutanée	5100 mg/kg	Lapin
EC: 203-377-1	CL50 inhalation	Pas pertinent	

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Identification	Toxicité sévère		Espèce	Genre	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	CL50	10000 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson	
CAS: 34590-94-8	CE50	1919 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 252-104-2	CE50	Pas pertinent			
Alcool benzylique	CL50	646 mg/L (48 h)	Leuciscus idus	Poisson	
CAS: 100-51-6	CE50	400 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 202-859-9	CE50	79 mg/L (3 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue	
Linalol	CL50	27,8 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson	
CAS: 78-70-6	CE50	59 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 201-134-4	CE50	88,3 mg/L (96 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue	
Acétate de benzyle	CL50	Pas pertinent			
CAS: 140-11-4	CE50	17 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 205-399-7	CE50	110 mg/L (72 h)	Desmodesmus subspicatus	Algue	
2-phényléthanol	CL50	Pas pertinent			
CAS: 60-12-8	CE50	330 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 200-456-2	CE50	490 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue	
(R)-p-mentha-1,8-diène	CL50	0,702 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson	
CAS: 5989-27-5	CE50	0,577 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 227-813-5	CE50	Pas pertinent			
Cedryl methyl ketone	CL50	0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson	
CAS: 32388-55-9	CE50	0,1 - 1 mg/L		Crustacé	
EC: 251-020-3	CE50	0,1 - 1 mg/L		Algue	
$1\hbox{-}(5,6,7,8\hbox{-tetrahydro-}3,5,5,6,8,8\hbox{-hexamethyl-}2\hbox{-naphthyl}) ethan-1\\-one$	CL50	0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson	
CAS: 1506-02-1	CE50	0,1 - 1 mg/L		Crustacé	
EC: 216-133-4	CE50	0,1 - 1 mg/L		Algue	
2-benzylidèneheptanal	CL50	1 - 10 mg/L (96 h)		Poisson	
CAS: 122-40-7	CE50	1 - 10 mg/L		Crustacé	
EC: 204-541-5	CE50	1 - 10 mg/L		Algue	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	CL50	0,57 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson	
CAS: 128-37-0	CE50	0,61 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 204-881-4	CE50	Pas pertinent			
Nerol	CL50	20 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson	
CAS: 106-25-2	CE50	32 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 203-378-7	CE50	10 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue	
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	CL50	2 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson	
CAS: 80-54-6	CE50	11 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé	
EC: 201-289-8	CE50	29 mg/L (72 h)	Desmodesmus subspicatus	Algue	

12.2 Persistance et dégradabilité:



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	De	égradabilité	Biod	égradabilité
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
CAS: 34590-94-8	DCO	0.00202 g O2/g	Période	28 jours
EC: 252-104-2	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	73 %
Alcool benzylique	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 100-51-6	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
EC: 202-859-9	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	94 %
Linalol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 78-70-6	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 201-134-4	DBO5/DCO	0.55	% Biodégradé	90 %
2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	10 mg/L
CAS: 18479-58-8	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 242-362-4	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	72 %
Acétate de benzyle	DBO5	Pas pertinent	Concentration	10 mg/L
CAS: 140-11-4	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 205-399-7	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %
2-phényléthanol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 60-12-8	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
EC: 200-456-2	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	87 %
(R)-p-mentha-1,8-diène	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
CAS: 5989-27-5	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 227-813-5	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %
2-benzylidèneheptanal	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 122-40-7	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 204-541-5	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	51 %
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	50 mg/L
CAS: 128-37-0	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 204-881-4	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	4,5 %
Nerol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	2 mg/L
CAS: 106-25-2	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 203-378-7	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	DBO5	Pas pertinent	Concentration	20 mg/L
CAS: 80-54-6	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 201-289-8	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	81 %
Géraniol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 106-24-1	DCO	Pas pertinent	Période	21 jours
EC: 203-377-1	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	70 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification		Potentiel de bioaccumulation	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	FBC	1	
CAS: 34590-94-8	Log POW	-0,06	
EC: 252-104-2	Potentiel	Bas	
Alcool benzylique	FBC	0,3	
CAS: 100-51-6	Log POW	1,1	
EC: 202-859-9	Potentiel	Bas	
Linalol	FBC	39	
CAS: 78-70-6	Log POW	2,97	
EC: 201-134-4	Potentiel	Modéré	
Acétate de benzyle	FBC	8	
CAS: 140-11-4	Log POW	1,96	
EC: 205-399-7	Potentiel	Bas	



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification		Potentiel de bioaccumulation		
2-phényléthanol	FBC	6		
CAS: 60-12-8	Log POW	1,36		
EC: 200-456-2	Potentiel	Bas		
(R)-p-mentha-1,8-diène	FBC	660		
CAS: 5989-27-5	Log POW	4,83		
EC: 227-813-5	Potentiel	Élevé		
1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	FBC			
CAS: 1506-02-1	Log POW	6,37		
EC: 216-133-4	Potentiel			
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	FBC	1365		
CAS: 128-37-0	Log POW	5,1		
EC: 204-881-4	Potentiel	Très élevé		
Nerol	FBC	44		
CAS: 106-25-2	Log POW	2,76		
EC: 203-378-7	Potentiel	Modéré		
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	FBC	275		
CAS: 80-54-6	Log POW	4,2		
EC: 201-289-8	Potentiel	Élevé		
Géraniol	FBC	110		
CAS: 106-24-1	Log POW	3,56		
EC: 203-377-1	Potentiel	Élevé		

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L´absor	otion/désorption	Volat	ilité
Alcool benzylique	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 100-51-6	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 202-859-9	Tension superficielle	3,679E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
Acétate de benzyle	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 140-11-4	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 205-399-7	Tension superficielle	3,558E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
2-phényléthanol	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 60-12-8	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 200-456-2	Tension superficielle	3,807E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
(R)-p-mentha-1,8-diène	Koc	6324	Henry	2533,13 Pa·m³/mol
CAS: 5989-27-5	Conclusion	Immobile	Sol sec	Oui
EC: 227-813-5	Tension superficielle	2,675E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Koc	8183	Henry	3,42E-1 Pa·m³/mol
CAS: 128-37-0	Conclusion		Sol sec	Oui
EC: 204-881-4	Tension superficielle	1,255E-2 N/m (258,85 °C)	Sol humide	Oui
Nerol	Koc	94	Henry	Pas pertinent
CAS: 106-25-2	Conclusion	Élevé	Sol sec	Pas pertinent
EC: 203-378-7	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	Koc	1285	Henry	2,52 Pa·m³/mol
CAS: 80-54-6	Conclusion	Bas	Sol sec	Oui
EC: 201-289-8	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Oui

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)



CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

12.6 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique, HP4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir épigraphe 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n º1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2017 et RID 2017:



14.1 Numéro ONU: UN3082

14.2 Désignation officielle de M transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle; (R)-p-mentha-

1,8-diène)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 9

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangereux pour Oui

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: 274, 335, 375, 601 code de restriction en tunnels: Propriétés physico-chimiques: voir chapitre 9

Quantités limitées: 5 L

14.7 Transport en vrac Pas pertinent

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 38-16:

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2015/830/EU

CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

14.1 Numéro ONU: UN3

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle; (R)-p-mentha-

1,8-diène)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 9

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangereux pour Oui l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: 335, 969, 274
Codes EmS: F-A, S-F
Propriétés physico-chimiques: voir chapitre 9

Quantités limitées: 5 L

14.7 Transport en vrac Pas pertinent

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2018:



14.1 Numéro ONU: UN3082

14.2 Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, L'IQUIDE, N.S.A. (Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle; (R)-p-mentha-

1,8-diène)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 9

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangereux pour Oui l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Propriétés physico-chimiques: voir chapitre 9 **14.7 Transport en vrac** Pas pertinent

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et

au recueil IBC:

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Géraniol (Type de produits 18, 19)

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d´usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc...):

Pas pertinent

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2015/830/EU

CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail

Décret no 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Ordonnance no 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptationau droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.

Article 256 de la loi nº 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.

Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aidemémoire juridique TJ 19

NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III)

Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II-Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (EC) Nº 1907/2006 (Règlement (UE) Nº 2015/830)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme

H317: Peut provoquer une allergie cutanée

H315: Provoque une irritation cutanée

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion

Acute Tox. 4: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Repr. 2: H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Procédé de classement:

Aquatic Chronic 2: Méthode de calcul Skin Sens. 1A: Méthode de calcul Skin Irrit. 2: Méthode de calcul Eye Irrit. 2: Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2015/830/EU

CRISTALINAS - Diffuseur Kit Bois Fleurs Blanches 100 ml 10015702



RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:

- -ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- -IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
- -IATA: Association internationale du transport aérien
- -ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
- -DCO: Demande chimique en oxygène
- -DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
- -FBC: Facteur de bioconcentration
- -DL50: Dose létale 50
- -CL50: Concentration létale 50
- -CE50: Concentration effective 50
- -Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.